



Dimanche 3 septembre 2023

L'Arc-en-ciel CTT organise son critérium série «
C »

Adresse: Arc-en-Ciel CTT

Rue Van Kalck, 93

1080 Molenbeek-Saint-Jean

Entrée via la rue Charles Malis – Piscine Olympique de Molenbeek

Règlement du critérium

- Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de la FRBTT.
- Le tournoi est ouvert aux joueurs affiliés à la FRBTT ou à toute autre fédération reconnue par l'ITTF.
- Le tournoi est autorisé sous le numéro : TRBBW008
- Le club fera usage de 12 tables de couleurs bleues de la marque Butterfly ainsi que de balles en plastique blanches de la marque Joola.
- Les participants seront répartis en poules. Celles-ci seront suivies d'un tableau à élimination directe.

Droit d'inscription: 7€ par série et 11€ pour 2 séries

Un(e) joueur (euse) peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur ou la joueuse est tenu de participer à la série de son classement.

Toutes les séries MESSIEURS sont organisées, les DAMES participent au tournoi avec leur classement « messieurs ».

Pour vous inscrire : cliquez sur le lien «RESULTATS» du site : www.cpbbw.be ou via resultats.aftt.be

Date limite d'inscription : Jeudi 31 aout à minuit

Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.

Horaire des séries

09h00	Série « E »	Série « NC »
11h00	Série « C »	
14h00	Série « D »	

Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché. La date et le lieu de l'élaboration publique des tableaux seront renseignés sur la page du programme d'inscription.

Le Juge-Arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.

- Directeur du tournoi : LIMBOURG Bryan (0474.72.75.72)
- Les derniers de poules ainsi que chaque perdant lors du tableau final sont tenus d'arbitrer le match suivant, tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15 €
- Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€. Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25 €.

Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.

- Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
- Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.
- Le juge-arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.

Une restauration sera assurée au bar tout au long de la journée.

